

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Rodi Kill Block Pro

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2018-0029

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0019351-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	8
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	9
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	10
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	10
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	11
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	11

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	11
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	12
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	12
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	13
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	13
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	14
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	14
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	14
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	15
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	16
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	16
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	16
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	16
5. Conditions générales d'utilisation	16
5.1. Consignes d'utilisation	16
5.2. Mesures de gestion des risques	18
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	18
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	19
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	19
6. Autres informations	20

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Rodi Kill Block Pro

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	PelGar International Limited
	Adresse	18 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon France
Numéro de l'autorisation	BE2018-0029	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0019351-0000	
Date de l'autorisation	04/10/2011	
Date d'expiration de l'autorisation	17/04/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	PelGar International Limited
Adresse du fabricant	Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	26 - Difenacoum
Nom du fabricant	PelGar International Limited
Adresse du fabricant	Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Prazska 54 280 02 Kolin République tchèque

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Difenacoum	3-(3-biphenyl-4-yl-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-07-5	259-978-4	0.005

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .</p> <p>Peut nuire au fœtus.</p> <p>Contient 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.</p>
Conseils de prudence	<p>Porter des gants de protection.</p> <p>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.</p> <p>Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>Garder sous clef.</p> <p>Se procurer les instructions avant utilisation.</p>

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Éliminer le contenu dans conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques et/ou rats - usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestique-Adultes et juvéniles Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés
Taux et fréquences d'application	- - - Souris : Forte infestation – jusqu'à 40g d'appât par point d'appât (espacé de 2 mètres) Faible infestation – jusqu'à 40g d'appât par point d'appât (espacé de 5 mètres) Rats : Forte infestation – jusqu'à 200g d'appât par point d'appât (espacé de 5 mètres) Faible infestation – jusqu'à 200g d'appât par point d'appât (espacé de 10 mètres)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimal de 3kg 1 ou 2 blocs de 20 g dans des stations d'appât (pour souris) sécurisés/inviolables en

PEHD ou en polypropylène (rechargeables ou à usage unique). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant un poids total de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net)

1 ou 2 blocs de 15 g dans des stations d'appât (pour souris) sécurisés/inviolables en PEHD ou en polypropylène (rechargeables ou à usage unique). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant un poids total de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net)

1 ou 2 blocs de 10 g dans des stations d'appât (pour souris) sécurisés/inviolables en PEHD ou en polypropylène (rechargeables ou à usage unique). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant un poids total de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net)

10 blocs de 15 g fixés sur une barre en métal solide dans un station d'appât sécurisé/inviolable pour rats en PEHD ou en polypropylène (rechargeable ou à usage unique). Stations d'appâts, emballées par unités de 1 ou 2, elles-mêmes conditionnées en multiples dans des cartons contenant de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net)

4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 blocs de 20 g dans des stations d'appât (pour rats) sécurisés/inviolables en HDPE ou en polypropylène (rechargeables ou jetables). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant de 3 à 20 kg d'appâts (poids net)

1 ou 2 x 100 g blocs dans des stations d'appât (pour rats) sécurisés/inviolables en HDPE ou en polypropylène (rechargeables ou jetables). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant de 3 à 20 kg d'appâts (poids net).

1 x 200 g blocs dans des stations d'appât (pour rats) sécurisés/inviolables en HDPE ou en polypropylène (rechargeables ou jetables). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant de 3 à 20 kg d'appâts (poids net).

Blocs de 10g, 15g 20g 100 g ou 200g en vrac dans un seau en PEHD ou en polypropylène avec un poids total net de 3 à 10 kg d'appât

Blocs de 20g emballés dans des plateaux (unitravs). Plateaux individuels (unitravs) emballés en multiples dans des cartons avec un poids net d'appât de 3 kg à 12 kg

Blocs de 10 g, 15 g, 20, 100 g ou 200 g conditionnés sur des plateaux en carton recouverts de cellophane, puis emballés dans des boîtes en carton contenant de 3 à 20 kg d'appât

Blocs de 10 g, 15 g, 20 g, 100 g ou 200 g en sacs de PP, de PP/lamimné ou sur des blisters PP / carton. Poids net de 3 kg à 10 kg

Blocs de 10 g, 15 g, 20 g, 100 g ou 200 g conditionnés dans des sachets en polyéthylène, PET / polyéthylène, PP / polyéthylène ou en papier / polyéthylène. Poids net de 3 kg à 10 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Dans la mesure du possible, il est recommandé de réexaminer la zone traitée toutes les 4 semaines au plus tard afin d'éviter toute sélection d'une population résistante. [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.
- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité des surfaces d'eau (rivières, étangs, ruisseaux, digues, canaux) ou des systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Souris et/ou rats - usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Extérieur autour des bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestique-Adultes et juvéniles Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur - autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	En boites d'appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - Points d'appâts couverts et protégés - Application directe d'appâts prêts à l'emploi dans le terrier
Taux et fréquences d'application	- - - Souris : Forte infestation – jusqu'à 40g d'appât par point d'appât (espacé de 2 mètres) Faible infestation – jusqu'à 40g d'appât par point d'appât (espacé de 5 mètres) Rats : Forte infestation – jusqu'à 200g d'appât par point d'appât (espacé de 5 mètres) Faible infestation – jusqu'à 200g d'appât par point d'appât (espacé de 10 mètres)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimal de 3kg 1 ou 2 blocs de 20 g dans des stations d'appât (pour souris) sécurisés/inviolables en PEHD ou en polypropylène (rechargeables ou à usage unique). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant un poids total de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net) 1 ou 2 blocs de 15 g dans des stations d'appât (pour souris) sécurisés/inviolables en PEHD ou en polypropylène (rechargeables ou à usage unique). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant un poids total de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net) 1 ou 2 blocs de 10 g dans des stations d'appât (pour souris) sécurisés/inviolables en PEHD ou en polypropylène (rechargeables ou à usage unique). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant un poids total de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net) 10 blocs de 15 g fixés sur une barre en métal solide dans un station d'appât sécurisé/inviolable pour rats en PEHD ou en polypropylène (rechargeable ou à usage unique). Stations d'appâts, emballées par unités de 1 ou 2, elles-mêmes conditionnées en multiples dans des cartons contenant de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net) 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 blocs de 20 g dans des des stations d'appât (pour rats) sécurisés/inviolables en HDPE ou en polypropylène (rechargeables ou jetables). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant de 3 à 20 kg d'appâts (poids net) 1 ou 2 x 100 g blocs dans des stations d'appât (pour rats) sécurisés/inviolables en HDPE ou en polypropylène (rechargeables ou jetables). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant de 3 à 20 kg d'appâts (poids net). 1 x 200 g blocs dans des stations d'appât (pour rats) sécurisés/inviolables en HDPE ou en polypropylène (rechargeables ou jetables). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons

contenant de 3 à 20 kg d'appâts (poids net).

Blocs de 10g, 15g 20 g 100 g ou 200g en vrac dans un seau en PEHD ou en polypropylène avec un poids total net de 3 à 10 kg d'appât

Blocs de 20g emballés dans des plateaux (unitrays). Plateaux individuels (unitrays) emballés en multiples dans des cartons avec un poids net d'appât de 3 kg à 12 kg

Blocs de 10 g, 15 g, 20g, 100 g ou 200 g conditionnés sur des plateaux en carton recouverts de cellophane, puis emballés dans des boîtes en carton contenant de 3 à 20 kg d'appât

Blocs de 10 g, 15 g 20 g 100 g ou 200 g en sacs de PP, de PP/laminé ou sur des blisters PP / carton. Poids net de 3 kg à 10 kg

Blocs de 10 g, 15 g 20 g 100 g ou 200 g conditionnés dans des sachets en polyéthylène, PET / polyéthylène, PP / polyéthylène ou en papier / polyéthylène. Poids net de 3 kg à 10 kg

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants. Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé. [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement (sauf lorsque appliquer directement dans les terriers).
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles
- Dans la mesure du possible, il est recommandé de réexaminer la zone traitée toutes les 4 semaines au plus tard afin d'éviter toute sélection d'une population résistante. [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.
- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

--

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris et/ou rats - Usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - zones ouvertes à l'extérieur et décharges

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur (zones ouvertes) Extérieur (décharges)
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - Points d'appâts couverts et protégés. - Application directe de l'appât prêt à l'emploi dans le terrier.
Taux et fréquences d'application	--- Forte infestation – jusqu'à 200g d'appât par point d'appât (espacé de 5 mètres) Faible infestation – jusqu'à 200g d'appât par point d'appât (espacé de 10 mètres)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimal de 3kg 1 ou 2 blocs de 20 g dans des stations d'appât (pour souris) sécurisés/inviolables en PEHD ou en polypropylène (rechargeables ou à usage unique). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en

multiples dans des cartons contenant un poids total de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net) 1 ou 2 blocs de 15 g dans des stations d'appât (pour souris) sécurisés/inviolables en PEHD ou en polypropylène (rechargeables ou à usage unique). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant un poids total de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net) 1 ou 2 blocs de 10 g dans des stations d'appât (pour souris) sécurisés/inviolables en PEHD ou en polypropylène (rechargeables ou à usage unique). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant un poids total de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net) 10 blocs de 15 g fixés sur une barre en métal solide dans un station d'appât sécurisé/inviolable pour rats en PEHD ou en polypropylène (rechargeable ou à usage unique). Stations d'appâts, emballées par unités de 1 ou 2, dans des boîtes contenant jusqu'à 300 g d'appât, elles-mêmes conditionnées en multiples dans des cartons contenant de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net) 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 blocs de 20 g dans des stations d'appât (pour rats) sécurisés/inviolables en HDPE ou en polypropylène (rechargeables ou jetables). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant de 3 à 20 kg d'appâts (poids net) 1 ou 2 x 100 g blocs dans des stations d'appât (pour rats) sécurisés/inviolables en HDPE ou en polypropylène (rechargeables ou jetables). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant de 3 à 20 kg d'appâts (poids net).

1 x 200 g blocs dans des stations d'appât (pour rats) sécurisés/inviolables en HDPE ou en polypropylène (rechargeables ou jetables). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant de 3 à 20 kg d'appâts (poids net).

Blocs de 10g, 15g , 20 g, 100 g ou 200g en vrac dans un seau en PEHD ou en polypropylène avec un poids total net de 3 à 10 kg d'appât
 Blocs de 20g emballés dans des plateaux (unitravs). Plateaux individuels (unitravs) emballés en multiples dans des cartons avec un poids net d'appât de 3 kg à 12 kg
 Blocs de 10 g, 15 g, 20 g, 100 g ou 200 g conditionnés sur des plateaux en carton recouverts de cellophane, puis emballés dans des boîtes en carton contenant de 3 à 20 kg d'appât
 Blocs de 10 g, 15 g 20 g 100 g ou 200 g en sacs de PP, de PP/lamimné ou sur des blisters PP / carton. Poids net de 3 kg à 10 kg
 Blocs de 10 g, 15 g 20 g 100 g ou 200 g conditionnés dans des sachets en polyéthylène, PET / polyéthylène, PP / polyéthylène ou en papier / polyéthylène. Poids net de 3 kg à 10 kg

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants. Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé. Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques applicable.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement (sauf en cas d'application directe dans le terrier).
- Pour l'utilisation à l'extérieur: les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles.
- Dans la mesure du possible, il est recommandé de réexaminer la zone traitée toutes les 4 semaines au plus tard afin d'éviter toute sélection d'une population résistante. [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes. La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.
- Ne pas utiliser ce produit pour des applications d'appâtage pulsé.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité des surfaces d'eau (rivières, étangs, ruisseaux, digues, canaux) ou des systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Rats - Usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - égouts

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Autre
Égouts

Méthode(s) d'application

En boîtes d'appâts -
- Appât prêt à l'emploi à fixer ou appliquer dans des postes d'appâtage pour empêcher l'appât d'entrer en contact avec les eaux usées.
- Points d'appâts couverts et protégés.

Taux et fréquences d'application

- - - -
Jusqu'à 200g par bouche d'égouts

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimal de 3kg
10 blocs de 15 g fixés sur une barre en métal solide dans un station d'appât sécurisé/inviolable pour rats en PEHD ou en polypropylène (rechargeable ou à usage unique). Stations d'appâts, emballées par unités de 1 ou 2, dans des boîtes contenant jusqu'à 300 g d'appât, elles-mêmes conditionnées en multiples dans des cartons contenant de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net)

4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 blocs de 20 g dans des stations d'appât (pour rats) sécurisés/inviolables en HDPE ou en polypropylène (rechargeables ou jetables). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant de 3 à 20 kg d'appâts (poids net) 1 ou 2 x 100 g blocs dans des stations d'appât (pour rats) sécurisés/inviolables en HDPE ou en polypropylène (rechargeables ou jetables). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant de 3 à 20 kg d'appâts (poids net).

1 x 200 g blocs dans des stations d'appât (pour rats) sécurisés/inviolables en HDPE ou en polypropylène (rechargeables ou jetables). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant de 3 à 20 kg d'appâts (poids net).

Blocs de 10g, 15g 20g 100g ou 200g en vrac dans un seau en PEHD ou en polypropylène avec un poids total net de 3 à 10 kg d'appât
Blocs de 20g emballés dans des plateaux (unitrays). Plateaux individuels (unitrays) emballés en multiples dans des cartons avec un poids net d'appât de 3 kg à 12 kg
Blocs de 10, 15, 20, 100 ou 200 g conditionnés sur des plateaux en carton recouverts de cellophane, puis emballés dans des boîtes en carton contenant de 3 à 20 kg d'appât
Blocs de 10 g, 15 g 20 g 100 g ou 200 g en sacs de PP, de PP/laminé ou sur des blisters PP / carton. Poids net de 3 kg à 10 kg
Blocs de 10 g, 15 g 20 g 100 g ou 200 g conditionnés dans des sachets en polyéthylène, PET / polyéthylène, PP / polyéthylène ou en papier / polyéthylène. Poids net de 3 kg à 10 kg

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les appâts doivent être appliqués de façon à ne pas entrer en contact avec l'eau et à ne pas être emportés.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- N'utilisez pas le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Souris domestique et/ou rats - Professionnels - intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestique-Adultes et juvéniles Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	En boites d'appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
Taux et fréquences d'application	----- Souris : Forte infestation – jusqu'à 40g d'appât par point d'appât (espacé de 2 mètres) Faible infestation – jusqu'à 40g d'appât par point d'appât (espacé de 5 mètres) Rats : Forte infestation – jusqu'à 200g d'appât par point d'appât (espacé de 5 mètres) Faible infestation – jusqu'à 200g d'appât par point d'appât (espacé de 10 mètres)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimal de 3kg 1 ou 2 blocs de 20 g dans des stations d'appât (pour souris) sécurisés/inviolables en PEHD ou en polypropylène (rechargeables ou à usage unique). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant un poids total de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net) 1 ou 2 blocs de 15 g dans des stations d'appât (pour souris) sécurisés/inviolables en PEHD ou en polypropylène (rechargeables ou à usage unique). Stations d'appâts,

emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant un poids total de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net)

1 ou 2 blocs de 10 g dans des stations d'appât (pour souris) sécurisés/inviolables en PEHD ou en polypropylène (rechargeables ou à usage unique). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant un poids total de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net)

10 blocs de 15 g fixés sur une barre en métal solide dans un station d'appât sécurisé/inviolable pour rats en PEHD ou en polypropylène (rechargeable ou à usage unique). Stations d'appâts, emballées par unités de 1 ou 2, elles-mêmes conditionnées en multiples dans des cartons contenant de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net)

4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 blocs de 20 g dans des stations d'appât (pour rats) sécurisés/inviolables en HDPE ou en polypropylène (rechargeables ou jetables). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant de 3 à 20 kg d'appâts (poids net)

1 ou 2 x 100 g blocs dans des stations d'appât (pour rats) sécurisés/inviolables en HDPE ou en polypropylène (rechargeables ou jetables). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant de 3 à 20 kg d'appâts (poids net).

1 x 200 g blocs dans des stations d'appât (pour rats) sécurisés/inviolables en HDPE ou en polypropylène (rechargeables ou jetables). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant de 3 à 20 kg d'appâts (poids net).

Blocs de 10g, 15g 20g 100g ou 200g en vrac dans un seau en PEHD ou en polypropylène avec un poids total net de 3 à 10 kg d'appât

Blocs de 20g emballés dans des plateaux (unitravs). Plateaux individuels (unitravs) emballés en multiples dans des cartons avec un poids net d'appât de 3 kg à 12 kg

Blocs de 10, 15, 20, 100 ou 200 g conditionnés sur des plateaux en carton recouverts de cellophane, puis emballés dans des boîtes en carton contenant de 3 à 20 kg d'appât

Blocs de 10 g, 15 g 20 g 100 g ou 200 g en sacs de PP, de PP/laminé ou sur des blisters PP / carton. Poids net de 3 kg à 10 kg

Blocs de 10 g, 15 g 20 g 100 g ou 200 g conditionnés dans des sachets en polyéthylène, PET / polyéthylène, PP / polyéthylène ou en papier / polyéthylène. Poids net de 3 kg à 10 kg

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Souris et/ou rats - Professionnels - Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestique-Adultes et juvéniles Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	En boites d'appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
Taux et fréquences d'application	----- Souris : Forte infestation – jusqu'à 40g d'appât par point d'appât (espacé de 2 mètres) Faible infestation – jusqu'à 40g d'appât par point d'appât (espacé de 5 mètres) Rats : Forte infestation – jusqu'à 200g d'appât par point d'appât (espacé de 5 mètres) Faible infestation – jusqu'à 200g d'appât par point d'appât (espacé de 10 mètres)
Catégorie(s) d'utilisateurs	

Dimensions et matériaux d'emballage

Professionnel

Conditionnement minimal de 3kg
1 ou 2 blocs de 20 g dans des stations d'appât (pour souris) sécurisés/inviolables en PEHD ou en polypropylène (rechargeables ou à usage unique). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant un poids total de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net)

1 ou 2 blocs de 15 g dans des stations d'appât (pour souris) sécurisés/inviolables en PEHD ou en polypropylène (rechargeables ou à usage unique). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant un poids total de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net)

1 ou 2 blocs de 10 g dans des stations d'appât (pour souris) sécurisés/inviolables en PEHD ou en polypropylène (rechargeables ou à usage unique). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant un poids total de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net)

10 blocs de 15 g fixés sur une barre en métal solide dans un station d'appât sécurisé/inviolable pour rats en PEHD ou en polypropylène (rechargeable ou à usage unique). Stations d'appâts, emballées par unités de 1 ou 2, elles-mêmes conditionnées en multiples dans des cartons contenant de 3 kg à 20 kg d'appât (poids net)

4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 blocs de 20 g dans des stations d'appât (pour rats) sécurisés/inviolables en HDPE ou en polypropylène (rechargeables ou jetables). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant de 3 à 20 kg d'appâts (poids net)

1 ou 2 x 100 g blocs dans des stations d'appât (pour rats) sécurisés/inviolables en HDPE ou en polypropylène (rechargeables ou jetables). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant de 3 à 20 kg d'appâts (poids net).

1 x 200 g blocs dans des stations d'appât (pour rats) sécurisés/inviolables en HDPE ou en polypropylène (rechargeables ou jetables). Stations d'appâts, emballées par unités de 1, 2, 3 ou 4, dans des boîtes, elles-mêmes emballées en multiples dans des cartons contenant de 3 à 20 kg d'appâts (poids net).

Blocs de 10g, 15g 20g 100g ou 200g en vrac dans un seau en PEHD ou en polypropylène avec un poids total net de 3 à 10 kg d'appât

Blocs de 20g emballés dans des plateaux (unitravs). Plateaux individuels (unitravs) emballés en multiples dans des cartons avec un poids net d'appât de 3 kg à 12 kg

Blocs de 10, 15, 20, 100 ou 200 g conditionnés sur des plateaux en carton recouverts de cellophane, puis emballés dans des boîtes en carton contenant de 3 à 20 kg d'appât

Blocs de 10 g, 15 g 20 g 100 g ou 200 g en sacs de PP, de PP/laminé ou sur des blisters PP / carton. Poids net de 3 kg à 10 kg

Blocs de 10 g, 15 g 20 g 100 g ou 200 g conditionnés dans des sachets en polyéthylène, PET / polyéthylène, PP / polyéthylène ou en papier / polyéthylène. Poids net de 3 kg à 10 kg

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.

- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Professionnels ayant des compétences avancées démontrées

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit (EN274).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- La fréquence des visites dans la zone traitée devrait être déterminée à la discrétion de l'utilisateur à la lumière de l'examen effectué au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable. Les sites où l'appât est placé directement dans le terrier doivent être visités plus fréquemment que ceux où des boîtes à appâts sécurisées sont utilisées.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.

Professionnels

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit (EN274).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

Professionnels ayant des compétences avancées démontrées

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement (sauf en appâtage permanent)
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

Professionnels

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Professionnels ayant des compétences avancées démontrées

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse
 - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes
 - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin ou le Centre Antipoisons (tél. 070/245 245) et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.
- Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique
- Dangereux pour la faune.

Professionnels

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse
 - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes
 - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin ou le Centre Antipoisons (tél. 070/245 245) et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.
- Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «Rodi Kill Block Pro (BExxxx-xxxx)»; «substance active: difénacoum» et «en cas d'incident, contacter le Centre Antipoisons (tél. 070/245 245)».

- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Professionnels ayant des compétences avancées démontrées

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

Le port de gants est recommandé.

Professionnels

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 2 ans

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
 - Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues: porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
 - Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.
- Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes : P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.